

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

AVIS N° 2021/42

adopté à l'unanimité des membres votants (14)

le 23 septembre 2021

Objet : avis concernant la demande d'autorisation de dérogation au titre des espèces protégées de la commune de Lignières (41) pour l'enlèvement de nids d'hirondelles de fenêtre dans le cadre de travaux de remplacement de menuiseries sur les bâtiments de la mairie et de la salle des fêtes communale.

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 et 2, et R.411-1 à 14 relatifs à la protection des espèces ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 portant renouvellement du CSRPN ;

Vu la demande de dérogation présentée par la commune de Lignières en date du 21 juillet 2021 ;

Considérant que l'enlèvement des nids est prévu fin septembre 2021, soit en théorie en l'absence d'oiseaux ;

Considérant que le maître d'ouvrage prévoit l'installation de nichoirs artificiels en compensation des destructions ;

Considérant que dans ces conditions, l'autorisation sollicitée ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations d'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) dans son aire de répartition naturelle ;

Le CSRPN émet un avis favorable sur la demande, sous réserve :

- de l'achèvement des travaux et de l'installation des nids artificiels avant le retour des oiseaux en mars 2022 ;
- de l'installation d'un nombre de nids au moins équivalent au nombre de nids détruits ;
- de la réalisation d'un suivi de la réinstallation des oiseaux sur le site en 2022.

Le Président du CSRPN,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Maubert', written over a horizontal line.

Philippe MAUBERT